

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 JUIN 2010 – 18 heures

Présents : Jean Arrufat, Jacques Bernard, Alain Blanquer, Jean-Philippe Cazabat (à partir du point 2), Christiane D'Halluin, Hélène Marchal, Chantal Monnier, Christian Ollier, Pierre Usselmann.

Excusés : Laurent Gautreau (procuration à Jean Arrufat), Marie-Claude de Murcia (procuration à Alain Blanquer)

Secrétaire de séance : Pierre Usselmann

Le compte-rendu de la séance du 10 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers sur les RD 128<sup>E6</sup> et RD 128<sup>E9</sup>
2. Echange parcellaire avec Mme Millet
3. Acquisition de la parcelle B1038
4. Emprunt pour la construction du réservoir
5. Questions diverses

**1. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers sur les RD 128<sup>E6</sup> et RD 128<sup>E9</sup>**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité le Département afin que celui-ci réalise l'aménagement urbain de l'avenue de la Serre afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Parallèlement la commune a réalisé, en maîtrise d'ouvrage communale, la création d'un trottoir avec mise aux normes handicapés, le remplacement du réseau pluvial avec reprise des avaloirs et l'aménagement du carrefour.

Pour la réalisation de ces deux projets, le Département a décidé de désigner la commune de Lieuran-Cabrières comme maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 56 570,00 € HT, soit 67 657,72 € TTC.  
Le Département s'engage à verser à la commune la somme de 25 083,62 € HT, soit 30 000 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

**AUTORISE** Mr le Maire à signer avec le Conseil général la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers sur les routes départementales 128<sup>E6</sup>, 128<sup>E8</sup> et 128<sup>E9</sup>.

*Arrivée de Mr Jean-Philippe CAZABAT.*

## **2. Echange parcellaire avec Mme Millet Marie-France**

Pour faciliter l'accès à la rue de l'école publique, l'emprise de la voie a été élargie de 15 m<sup>2</sup> sur la parcelle B820 d'une superficie totale de 30m<sup>2</sup>.

Les 15m<sup>2</sup> restant vont faire l'objet d'un échange avec Mme Millet Marie-France, propriétaire riveraine.

Le tracé de la rue de l'école publique a été rectifié il y a de nombreuses années mais la régularisation cadastrale n'a pas été réalisée à l'époque.

Dans l'emprise réelle de cette voie, il existe des parties appartenant à un propriétaire privé, Mme Millet.

Un document d'arpentage présente les changements de limites de propriété.

Le Conseil Municipal décide,

- De procéder à l'échange parcellaire avec Mme Millet Marie-France comme suit :

➤ *Situation ancienne :*

Mme Millet Marie-France : parcelle B157 (7a 90ca)

Commune de Lieuran-Cabrières : parcelle B820 (30 ca)

➤ *Situation nouvelle :*

Mme Millet Marie-France : parcelles B1043 (7a 59ca) et B1046 (15ca)

Commune de Lieuran-Cabrières : parcelles B1044 (04ca), B1045 (27ca), B1047 (15ca)

- Précise que cet échange sera réalisé sans contrepartie financière
- Autorise Mr le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette affaire.

## **3. Acquisition de la parcelle B1038**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les bancs publics installés près de l'abri bus sont implantés sur la parcelle B1038 (27m<sup>2</sup>) propriété de Mr et Mme Caumes Bernard.

Afin de régulariser la situation, cette parcelle pourra faire l'objet d'une acquisition municipale à la suite d'une étude plus approfondie.

## **4. Emprunt pour la construction du réservoir**

Par sa délibération du 6 novembre 2009 le conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la construction du nouveau réservoir et aux travaux sur les réseaux AEP,

- Le crédit total de ce projet est de : 572 909 € TTC ; 479 020,90 HT
- Le montant total des subventions obtenues est de : 290 000 €
- L'autofinancement est de : 182 909 €
- Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 100 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés :

**D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération,

**D'AUTORISER** le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 100 000 euros,

**D'AUTORISER** le maire à signer le contrat de prêt,

## **5. Questions diverses**

❖ M. le Maire informe le Conseil sur l'état d'avancement du PAE de Peïrigous. Actuellement 2 lots seraient vendus et une réunion avec les riverains du lotissement a été organisée afin d'annoncer le démarrage des travaux. Il revient à la commune de conduire tous les réseaux jusqu'aux limites du lotissement. Le remboursement de ces travaux devrait être acquis pour la fin de cette année. Une seconde réunion avec le cabinet Roques maître-d'œuvre est prévue le 21 juin.

❖ Le nouveau transformateur devrait également être installé pour la fin de l'été.

❖ Une demande d'utilisation à des fins agricoles a été déposée pour la parcelle municipale du Causse contenant le forage.

❖ Le 8 juillet prochain à 18 heures, les membres du Conseil sont invités à participer à une réunion avec les architectes du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) au sujet des travaux proposés pour l'aménagement de la salle de l'école.

❖ Une borne incendie a été récemment installée place de la mairie. Il convient d'étudier la modification de son aspect et de son implantation.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 21 juin 2010.